



CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE



Important : mise à jour de votre dossier.

"CIV" "NOM",

La réglementation concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale* nous impose de mettre à jour les informations concernant votre résidence fiscale.

Par conséquent, nos clients ont l'obligation de nous remettre l'auto-certification de résidence fiscale renseignée.

Cependant, sauf erreur ou omission de notre part, nous n'avons pas réceptionné ce formulaire de votre part malgré les courriers précédemment adressés, accompagnés du formulaire d'auto-certification.

C'est la raison pour laquelle et dans une optique de service toujours amélioré à vos côtés, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le document d'auto-certification en pièce jointe dûment complété et signé, au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la réception de cet e-mail, au choix,

à l'adresse mail suivante :

cegee-b-eai@cegee.caisse-epargne.fr

ou à l'adresse postale suivante :

CEGEE Direction Solution Clients
5 rue Victor Poirel
54049 NANCY CEDEX

Nous devons vous informer que **le défaut d'auto-certification constitue une anomalie que nous sommes tenus de déclarer auprès des services fiscaux et qui pourra être sanctionnée par une amende de 1500 €.**

Nous attirons votre attention sur le fait que la présente auto-certification ne sera validée que si tous les champs obligatoires signalés au moyen d'une flèche sont renseignés.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions par avance de l'attention particulière que vous porterez au traitement de cette demande.

Dans l'hypothèse où vous nous auriez fait parvenir récemment ce document, merci de ne pas tenir compte du présent e-mail.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Votre conseiller Caisse d'Épargne



Suivez la Caisse d'Épargne sur :
caisse-epargne.fr**



* LOI n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 « Art. 1740 C du CGI. - Sauf application du premier alinéa de l'article L.564-1 du Code Monétaire et Financier, le défaut de remise par un titulaire de compte, dans les conditions prévues à l'article L. 102 AG du livre des procédures fiscales, des informations mentionnées au II de l'article 1649 AC du présent code est sanctionné par une amende de 1500 € »

** Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

Les personnes concernées par nos traitements bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente. Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées sur notre notice d'information sur la protection des données personnelles accessible à l'adresse suivante <https://www.caisse-epargne.fr/da/file/fre-LA/360030> et à tout moment sur notre site internet www.caisse-epargne.fr ou sur simple demande auprès de votre agence. Délégué à la Protection des Données : Caisse d'Épargne Grand Est Europe, 5 Parvis des Droits de l'Homme 57012 Metz cedex.

Nous vous rappelons que la Caisse d'Épargne ne vous demande jamais lors d'envoi d'e-mails de saisir vos informations confidentielles et personnelles.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 681.876.700 € - siège social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin - 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738.

Crédit photo : Katemangostar/Freepik

Mentions légales

Désabonnement

N° personne